

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 29/07/2025
Publication : 29/07/2025RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 18 juillet 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

5^{ème} séance de l'annéeSéance du 25 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vendredi 25 juillet, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est réuni à la fois en présentiel à la salle du conseil (siège- 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) et en visioconférence sous la présidence de son président, Monsieur Eric JALTON.

Etaient présents : 31 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS* (3^{ème} vice-président)- Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA* (4^{ème} vice-présidente) M. Georges BREMENT* (5^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL* (9^{ème} vice-présidente)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO* (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE* (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER* (13^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : Mme Corine PETRO*- M. Pierre THICOT- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN*- M. William SURDIN*- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Tania GALVANI*- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS*- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS*- Mme Johane DAHOMAIS*- Mme Sandra ENJARIC*- M. Fred EUSTACHE- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY- M. Joseph LEE*- M. Michel MADO*- Mme Magaly MARCIN*- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE EUGENE*- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE*- M. Come Philibert MOUEZA*

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 31 (dont 25 en visioconférence*)

Votants : 35 (dont 4 pouvoirs)

▪ Dont pour : 35

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Lyliane PIQUION

Délibération n°2025.07.05/697

REPORT DE L'AFFAIRE N°3 :

**Convention de partenariat avec
la société Green Agency –
Édition 2024 des GreenDays
Guadeloupe - Régularisation**

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidents : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à Mme Tania GALVANI

Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à M. Jean-Luc CELIGNY

M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président) à M. Joseph LEE

Autre conseillère communautaire : Mme Francine DOQUET-ROUSSAS à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Rapporteur

M. Pierre THICOT

Conseiller, autre membre du
bureau communautaire

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture

le : 29 JUL. 2025

- publication sur le site internet
ou notification, le :

Nombre de conseillers absents excusés : 7

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : Mme Renée-George NABAJOTH-DELOUMEAUX

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Andrée MANDIL- Mme Marie-Camille MOUNIEN- Mme Nadège THEOPHILE

Nombre de conseillers absents non excusés : 6

Vice-président : M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)

Autre membre du bureau : M. Fabert MICHELY

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Alix NABAJOTH -M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

31 JUL. 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la stratégie de développement durable de CAP Excellence ;
- VU l'intérêt manifeste de renouveler ce partenariat ;

Considérant la proposition de report de cette affaire ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1- De prendre acte du report de cette l'affaire numéro trois de l'ordre du jour relative à la régularisation de la convention de partenariat avec la société Green Agency – Édition 2024 des GreenDays Guadeloupe.

ARTICLE 2- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'Etat, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence et de Marie-Galante.

La présente délibération peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 29 JUIL. 2025

Le président de séance

La secrétaire de séance

Le président

La conseillère autre membre du bureau communautaire

Eric JALTON



Lyliane PIQUION

- Délibération transmise à Monsieur le préfet de la Région Guadeloupe, le 29 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2025
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 31 JUIL. 2025

